

DEC161109DR19

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Hermann ROTHARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6252 intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6252, intitulée « Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique », dont le directeur est Monsieur Serge BOUFFARD ;

**Vu** la décision n°DEC133367INP du 20 décembre 2013 nommant Monsieur Amine CASSIMI, directeur de l'UMR 6252 intitulée « Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique » à compter du 01/01/2014 ;

**Vu** la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Monsieur Hermann ROTHARD, adjoint au directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hermann ROTHARD, délégation est donnée à Monsieur Patrice CAMY, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 25 mai 2016

Le directeur d'unité

Amine CASSI